

## Conseil de l'IUT Nancy-Charlemagne

### Motion du conseil d'institut de l'IUT Nancy-Charlemagne Votée en séance le 10 février 2020

Le constat est unanime, l'université et le monde de la recherche traversent une crise réelle. Face au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), les membres du conseil d'institut de l'IUT Nancy-Charlemagne tiennent à réaffirmer avec force les principes incontournables garantissant, dans le cadre du service public, le bon fonctionnement de l'enseignement et de la recherche au sein de l'enseignement supérieur.

Les rapports préfigurant le projet LPPR plongent l'ensemble du monde universitaire dans l'inquiétude. Soucieux de préserver une université ouverte à toutes et tous et attaché au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, le conseil d'institut de l'IUT Nancy-Charlemagne réaffirme son attachement aux statuts pérennes des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs et s'oppose à l'accroissement de la contractualisation qui augmente la précarisation du personnel. Il réaffirme la nécessité de trouver les moyens durables et récurrents pour l'enseignement supérieur et la recherche afin de permettre aussi la création de postes de titulaires pour les personnels enseignants comme BIATSS et la revalorisation des traitements de l'ensemble des personnels (titulaires et non-titulaires). Il affirme également sa volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation.